



GPROPOSITION DE COMPTE-RENDU
21e réunion du Groupe de travail 4 du LDAC
Accords de Pêches bilatéraux avec les pays tiers

Le jeudi 19 octobre 2017, de 14 h à 18 h 30
Hôtel Berlaymont Boulevard Charlemagne 11-19 - Bruxelles

Le Président : Julio Morón
La Vice-Présidente : Béatrice Gorez

1- Bienvenue et ouverture de la réunion

Le Président, M. Julio Morón, ouvre la réunion en remerciant les représentants de la Commission et les membres de leur présence et de leur participation.

La liste des personnes présentes en qualité de membres et d'observateurs figure à l'Annexe I.

2- Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du GT4 à Bruxelles, le 6 avril 2017

Le compte-rendu de la réunion précédente est adopté, après ajouts de commentaires de M. Emmanuel Berck, CE, Mme Gunilla Greig, de l'Agence Suédoise de Gestion des Ressources Marines et Aquacoles, et Mme Isabelle Viallon, CE, concernant leurs propres interventions.

3- Approbation de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est approuvé après incorporation du point 5.4 (enjeux des SFPA) sur demande de la CE.

4- Cohérence entre les Politiques Communautaires de Pêche et de Coopération pour le Développement.

4.1. Projet IOC/SMARTFISH : programme régional d'observateurs dans l'Océan Indien

Mme Isabelle Viallon, représentante de la DG DEVCO de la Commission Européenne, informe que l'actuel programme Smartfish prendra fin au printemps prochain. Il concerne la mise au point d'un plan régional de suivi, de surveillance et de contrôle qui couvre toute l'Afrique de l'Est, de la Somalie à l'Afrique du Sud. Elle souligne que la Commission est engagée dans la préparation du programme Smartfish 2, doté de 13 millions d'euros et axé sur :

1. Le soutien au fonctionnement des organisations régionales de la pêche sur cette zone (CTOI et CPSOOI principalement).
2. La lutte contre la pêche INN, avec 8 pays participants au programme d'inspection régionale en mer, des activités de formation diplômantes d'inspecteurs locaux et l'amélioration des infrastructures et des moyens (*capacity building*), ainsi que l'harmonisation des législations nationales.
3. Un appel à *propositions*, avec des initiatives visant l'appui au développement d'économies locales des États côtiers de l'Océan Indien.

4.2. Projet PESCAO : Coopération Internationale pour la gouvernance régionale et pour la lutte contre la pêche INN/INDNR dans le Golfe de Guinée

La représentante de la CE, Isabelle Viallon, informe que le projet PESCAO a été approuvé, l'accord avec ECOWAS ayant été adopté et ratifié. Les derniers détails devraient être réglés sous peu, en contact avec l'Agence Européenne de Contrôle des Pêches (AECF) afin d'accorder les activités qui se dérouleront à la fin 2017, en prévision d'une mise en place effective début 2018.

4.3. Projet sur la gouvernance de la pêche pour le développement de la capacité institutionnelle nécessaire pour renforcer les structures de gouvernance dans le secteur de la pêche en Afrique.

Mme Isabelle Viallon, CE, informe que la Commission souhaite financer 3 ou 4 projets scientifiques, visant à améliorer les connaissances des stocks partagés, sujets particulièrement sensible pour les petits pélagiques. Les règlements et les appels à projets correspondants seront préparés.

Concernant FishGov, elle informe aussi que la Commission ne participe pas au travail réalisé par l'Union Africaine-IBAR mais soutient l'entrée de la WCPFC pour intégrer à son travail la politique de l'Union Panafricaine.

Finalement, elle annonce que la DG DEVCO est en train de réviser et mapper tous ses initiatives de financement pour ces programmes régionaux.

4.4. Fonds Européen de Développement : lien avec les projets de pêche

Mme Isabelle Viallon, CE, indique que, lors de la Conférence de Malte intitulée Nos océans, le lancement d'un nouveau programme de partenariat sur le monde marin entre l'UE et les pays du Pacifique (PEUMP), coordonné par la délégation des Îles Fidji. Ce partenariat sera implanté dans 15 pays du Pacifique et doté de 45 millions de fonds apportés par l'UE, dont une contribution de 10 millions d'euros du Gouvernement suédois.



Questions des membres et réponses de la Commission

M. Juan Pablo Rodríguez, ANABAC, concernant les programmes lancés par la CE, déclare que, bien qu'il lui semble très positif de doter ces pays pour qu'ils coopèrent dans la lutte pour la pêche illégale et mènent plus de projets de surveillance régionale, il a l'impression que le contrôle de la pêche est en passe de devenir une fin en soi. À son sens, il pense que l'objet de tels projets ne doit pas se limiter à la seule pêche illégale car d'autres aspects sont demandés par le secteur de la pêche de l'UE en matière de dotation d'outils afin que les opérateurs légaux puissent exercer leurs activités économiques de pêche dans le monde entier. Il espère que les programmes de l'UE contribueront également à la sensibilisation des pays riverains aux activités de pêche, dans des conditions mutuellement acceptables.

Mme Béatrice Gorez, CFFA-CAPE, indique, d'une part, qu'elle est d'accord avec la position de Juan Pablo Rodriguez car elle pense qu'on verra les résultats des projets menés jusqu'à présent ainsi que les résultats obtenus. D'autre part, elle demande si les programmes FISHGOV et GOWAMER se poursuivent et sollicite d'être informée sur une initiative de croissance bleue menée dans le cadre des pays ACP.

La représentante de la CE, Isabelle Viallon, répond que tous les programmes de ce type, financés par l'UE, comprennent un volet de surveillance et de contrôle, puisque c'est une demande des pays en développement afin de pouvoir respecter les normes fixées par la loi en matière de pêche INN de l'UE. La CE s'attache à identifier les problèmes existants et à dialoguer avec les États afin de les aider à résoudre ces problèmes. Ils savent qu'il faut tenir compte d'autres aspects importants de la dimension externe comme, par exemple, un plan de soutien au secteur privé des pays en développement. L'idée est de travailler davantage avec les Banques de Développement. 5 secteurs sont d'ores et déjà identifiés pour une éventuelle collaboration.

En ce qui concerne le projet GOWAMER, elle précise que le projet prendra fin en décembre par une conférence finale en Gambie. Elle croit que sera le moment opportun pour analyser les multiples résultats de ce projet et pour servir de transition vers le projet PESCAO.

Quant à l'ACP, elle explique qu'une réunion ministérielle a eu lieu aux Bahamas en septembre, dont elle attend les conclusions. L'idée est d'adopter une démarche régionale pour identifier les priorités, même si cela peut être compliqué.

M. Julio Morón, OPAGAC, demande comment les rapports du LDAC avec l'IOC et le programme Smartfish pourraient être améliorés. Après des contacts à Malte avec certains responsables, ils savent qu'en février se tiendra une réunion sur le programme régional d'observateurs, à laquelle ils espèrent pouvoir assister et dont ils attendent l'invitation. Le LDAC propose son aide, comme c'est déjà le cas avec la COMHAFAT. De son point de vue, il est essentiel de déterminer la manière de pouvoir obtenir que les programmes de coopération au développement et de contrôle de la flotte de pêche soient coordonnés, qu'ils fonctionnent et qu'ils soient pérennisés. Pour cela, en tant que président du GT4, il renouvelle la proposition du LCAD comme partie intéressée pour l'Océan Indien. En la matière, l'exemple de la flotte européenne à la senne pour les thonidés peut servir de premier pas avant de l'étendre à d'autres flottes qui opèrent dans le pays. D'où l'importance de la coordination des initiatives, en comptant également sur le soutien sectoriel dans les SFPA.



La représentante de la CE, Mme Isabelle Viallon, répond que cette question n'est pas nouvelle. La Commission a déjà transmis le message à Smartfish et fera de même pour les programmes en Afrique. Ils pensent que la délégation de l'UE à l'île Maurice peut y contribuer, ainsi que la délégation de l'UE basée à Dakar qui se charge de superviser la mise en place du projet PESCAO par la DG MARE.

M. Michel Goujon, ORTHONGEL, souligne pour sa part que les ORGP vont créer un programme régional d'observateurs et qu'il est nécessaire de compter sur la participation de l'industrie et de travailler conjointement pour éviter des duplications et des contradictions avec d'autres programmes déjà réalisés par la flotte à la senne pour les thonidés ou dans le contexte des SFPA.

Actions :

Travaux avec les pays ACP :

- Le Secrétariat demandera à la DG DEVCO de présenter les conclusions provisoires de la Conférence Ministérielle ACP tenue aux Bahamas en septembre 2018. Il serait important de comprendre les expériences des différentes régions ACP et d'identifier leurs priorités.
- À condition qu'elle soit disponible, le Secrétariat du LDAC invitera le Secrétariat de l'ACP à assister à la prochaine réunion du GT4 et échangera à propos d'éventuelles formes de collaboration.
- La DG DEVCO maintient le LDAC régulièrement informé à propos du lancement d'un plan d'investissement extérieur financé par l'UE et visant à soutenir le secteur privé dans les pays en développement en lien avec les différents secteurs, y compris l'industrie agroalimentaire et les PME. Les membres pourront étudier les secteurs thématiques et les lignes d'investissements en vue d'éventuels projets pour les membres candidats dans les pays tiers.
- Le Secrétariat entamera des contacts en vue de rencontrer la délégation de l'UE à l'île Maurice pour lui transmettre le message du LDAC pour participer davantage dans l'Océan Indien et aux réunions futures de la CPSOOI/CTOI.
- Le LDAC suivra de près les informations et actualisations sur la phase de mise en place du projet PESCA, financé par l'UE, sur la gouvernance de la pêche et la lutte contre la pêche INN en Afrique de l'Ouest, en invitant des responsables ou des membres du projet le cas échéant. Le LDAC assistera et fera part du point de vue de ses membres lors de réunions régulières avec la DG MARE, la DG DEVCO et l'AECP, sur demande de ces dernières ou à sa propre initiative.

**5- Actualisation de la part de la DG MARE des négociations et réunions techniques de la Commission, au nom de l'UE, concernant les accords de pêche avec des pays tiers.
Analyse de l'application des SFPA.**

Le représentant de la CE et chef-adjoint de l'Unité des Accords Commerciaux et de Pêche de la DG MARE, M. Emmanuel Berck, résume l'état des négociations et des accords de pêche de l'UE avec des pays tiers dans les océans Atlantique, Indien et Pacifique.

5.1. Océan Atlantique

- Maroc : Cet accord est très important, le protocole prenant fin le 14 juillet 2018. Une commission mixte prévue la semaine prochaine permettra de débattre de questions techniques, embarquements obligatoires, taux de débarquement de petits pélagiques et composition des captures.
- Mauritanie : En 2016, la Commission mixte a connu des succès, tels qu'obtenir que des décisions soient prises et d'importants progrès en matière de transparence, de conditions techniques, de délais de notification, de conditions d'embarquement ou de tarification, entre autres aspects. Toutefois, dans la catégorie des pélagiques, les conditions de pêche sont plus complexes, du fait de la concurrence des navires européens. La CE a réalisé un suivi très complet, il semble que les objectifs progressent.
- Sénégal : Tout va bien, avec une réunion de la commission mixte au printemps. Sans grandes nouveautés.
- Gambie : Un changement politique s'est produit dans ce pays. La Gambie est intéressée par la signature d'un accord de pêche avec l'UE. En conséquence, la CE évalue la faisabilité d'un tel accord. L'étude d'évaluation sera terminée en février ou mars 2018. Cette pêcherie est intéressante pour l'UE car elle jouxte le Sénégal.
- Cap Vert : Les négociations doivent débuter en 2018.
- Guinée Bissau : La négociation pour la rénovation de l'accord a débuté en mars 2017 et de grands désaccords se sont faits jour, surtout en ce qui concerne l'enveloppe économique. En matière économique, ils demandent des choses peu réalistes. La CE est en train d'organiser une commission mixte avec eux, nécessaire dans le cadre actuel, après laquelle elle convoquera une nouvelle réunion, mais seulement en présence d'éléments positifs.

Par ailleurs, l'administration guinéenne a formulé une proposition pour passer d'un système de calcul par capacité et effort de pêche (kW) à un système de quotas. Bien qu'un tel système soit plus transparent pour en vérifier le respect, il requiert une adaptation et de nombreux outils de suivi. Une réunion du Comité Scientifique Conjoint est organisée chaque année. Il en ressort que la capacité et le suivi des captures s'améliorent et que le système ERS pourra bientôt être mis en place, ce qui entraînera une amélioration de la gestion des pêcheries en temps réel et fournira la possibilité d'ouvrir des pêcheries de petits pélagiques. Cela entraînerait une révision du volume économique de l'accord.

- Ghana : Une préoccupation concernant le respect de la législation contre la pêche INN existe dans ce pays. Comme en Tanzanie, la situation est complexe. Même s'il pensait que les choses avanceraient davantage, le pays n'a pas beaucoup réagi.
- Sao Tomé et Príncipe : L'accord fonctionne bien. C'est le premier pays de la région à avoir installé le système ERS et la consommation du quota par la flotte européenne est correcte. Les négociations devraient commencer à la fin de l'année 2017 ou début 2018.
- Côte d'Ivoire : L'évaluation s'est terminée sur des résultats satisfaisants. La Commission Européenne attend de recevoir le mandat de négociation du Conseil et du Parlement, ce qui devrait se produire à la fin de cette année ou début 2018. Le protocole expire le 30 juin 2018.
- Liberia : Accord modeste en dotation économique mais important car l'aspect apprentissage est nouveau. Des élections présidentielles auront lieu prochainement.
- Gabon : Le protocole a expiré le 23 juillet 2016. Les contacts se poursuivent depuis cette date, malgré un contexte politique délicat, ce qui n'empêche pas les réunions. Toutefois, avant d'entamer les négociations, ils doivent résoudre les problèmes du passé tels que les niveaux de captures et les quotas dus pour la période 2015-2016. Historiquement, les volumes de captures de la flotte de senneurs européens sont très élevés ce qui rend l'accord très important en termes économiques pour le Gouvernement du Gabon.
- Groenland : L'accord fonctionne bien. Deux grands navires industriels européens se consacrent à la pêche à la crevette.

5.2. Océan Indien

- Mozambique : Ils ont maintenu le contact et les autorités de ce pays ont manifesté leur intérêt à l'amélioration du dialogue avec eux, mais l'UE impose certaines conditions, comme le débat sur les captures historiques ou certains aspects des commissions mixtes. Une réponse de la part du Mozambique est attendue. On espère que cette réponse montrera plus de flexibilité vis-à-vis des conditions.
- Comores : L'accord a été interrompu. Le protocole a expiré l'année dernière et le pays est redevable d'un carton rouge pour des problèmes de gestion et de contrôle de ses eaux. La CE a dû faire une proposition au Conseil et au PE afin d'envoyer un message clair selon lequel ils ne pouvaient pas accéder à des accords tant que le carton rouge restait en vigueur. Il est donc impossible d'avancer tant que les choses ne changent pas. Il faut compter au moins 6 mois. Les négociations pourront être rétablies après traitement de la plainte.
- Kenya : Négociations à l'arrêt car le pays est en plein processus électoral.
- Tanzanie : C'est un pays qui a fait preuve d'un intérêt informel mais aucun mandat pour négocier n'a été délivré depuis 2 ans déjà.
- Madagascar : L'accord avec Madagascar fonctionne bien en tant qu'accord complémentaire de celui des Seychelles. Des collaborations interviennent au-delà de la pêche, dans le secteur marin. Intentions d'investissements et de développement. Il s'agit d'un pays intéressant selon le rapporteur.
- Seychelles : Le principal problème rencontré est celui des retards dans l'utilisation des fonds de l'UE pour le soutien sectoriel. Toutefois, tout va bien en matière d'utilisation des quotas et d'activité de pêche.

5.3. Océan Pacifique

- Kiribati : Les négociations ont été reprises après une interruption de deux ans et les demandes et attentes de Kiribati semblent raisonnables. Les dernières négociations n'ont pas abouti mais les interlocuteurs ont manifesté leur intérêt pour bonifier les conditions d'accords futurs. Cependant, le pays est identifié par un carton jaune pour pêche illégale, même si les négociations progressent parallèlement.

- Îles Cook : L'accord n'a pas développé tout son potentiel. Il faut convoquer une réunion mixte, en principe prévue pour la fin janvier.

Questions des membres et réponses de la Commission

Mme Rocío Béjar, CEPESCA, souligne la préoccupation de la flotte au poulpe espagnole vis-à-vis de la fin de l'accord avec la Guinée Bissau le 23 novembre prochain. Elle sollicite des informations concernant la réunion récente de la CE avec la délégation de Guinée Bissau et demande si une éventuelle prolongation de cet accord serait envisageable.

Le représentant de la CE, M. Berck, répond que le motif de sa visite en Guinée Bissau n'était pas lié à la négociation de l'accord de pêche en soi mais qu'il s'agissait plutôt d'un travail de suivi routinier des initiatives d'appui sectoriel. La CE attend que le pays manifeste un intérêt réel et qu'il fasse preuve de flexibilité dans les négociations. Dès que cela sera le cas, le contact sera renoué. En ce qui concerne la prolongation de l'accord, il précise que c'est difficile parce que, même s'il était de nouveau ratifié dans les mêmes termes et conditions, la procédure de codécision des institutions européennes prendrait au minimum 5 mois.

M. Rob Banning, PFA, s'inquiète de la pêche des petits pélagiques et de la croissance limitée de farine de poisson en Mauritanie. Bien qu'il soit interdit de pêcher dans les 20 miles pour protéger le stock de sardines, la flotte turque profite actuellement de cette pêche.

Le représentant de la CE, M. Christian Rambaud, répond que la CE a tenu une réunion de la Commission mixte il y a trois semaines. Le négociateur a fait mentionner dans le compte-rendu que 40 navires étaient retenus dans le port et qu'ils ne seraient libérés qu'après paiement des amendes correspondantes. Par ailleurs, il informe qu'entre 2017 et 2020, les usines de farines seront démantelées, afin de consacrer ces ressources à l'alimentation humaine directe. De fait, le coût de l'exportation de la farine est en hausse dans le but de démotiver les opérateurs par rapport à cette pratique. Il souligne en outre que le 10 octobre était la date limite pour s'acquitter de différents engagements. Le 11 octobre, une grande quantité de documentation a été envoyée dans un souci de transparence bien qu'il manque le modus operandi des pêcheries. Bien qu'une amélioration soit été constatée, la question est de savoir comment aider la Mauritanie à tirer profit d'une manière durable de ses ressources pélagiques ?

M. Raúl García, WWF, souligne l'importance de ces négociations préalables comme outil ou incitation à l'amélioration de la gouvernance au moyen du respect de la législation. Il ne s'agit plus d'un simple outil de paiement en échange de l'accès aux ressources.

De même, M. García préconise une action pédagogique et de négociations multilatérales au niveau des ORGP et cite en exemple l'amendement à la Convention et la proposition des ailerons naturellement attachés. Il prend acte de l'effort accompli par la DG MARE avec la DG DEVCO et d'autres unités pour une meilleure coordination. Toutefois, à titre d'exemple, il cite deux aspects concrets : les inspections à bord pour lesquelles des pays comme Sao Tomé et le Gabon semblent ignorer certains aspects ou conditions prévues par les protocoles. En ce qui concerne le Maroc, il souligne que ce pays n'a jamais eu d'alerte de cartons mais qu'il a utilisé des filets dérivants. C'est pourquoi il demande qu'après les 5 000 000 d'euros fournis par l'UE pour l'amélioration de la flotte, une pression soit exercée pour l'amélioration de tels aspects.

M. Christian Rambaud, CE, répond que le nouveau règlement sur la gestion durable de la flotte de pêche extérieure de l'UE (SMEFF) constituera un outil essentiel du droit. Le règlement doit être adopté à la fin de l'année.

En ce qui concerne la stratégie dans l'océan Indien, il précise que la DG MARE travaille à différents niveaux, en essayant de collaborer et de travailler en coordination et conjointement et en essayant d'utiliser tous les outils possibles afin d'avancer dans les relations bilatérales. Toutefois, il précise que la dynamique régionale avec la CTOI constitue un mode de travail allant bien au-delà de la dimension bilatérale.

Mme Juana Parada, ORPAGU, souhaite dénoncer la situation des inspections à Sao Tomé. Elle explique son organisation possède 5 palangriers de surface, battant pavillon communautaire, qui traite le poisson à bord et pêche avec une autorisation en vigueur dans les eaux de la ZEE de Sao Tomé. Le protocole stipule que, pendant une inspection, 2 inspecteurs de Sao Tomé dûment identifiés comme tels peuvent monter à bord. Cependant, dans le cas qu'elle dénonce, plus de dix militaires armés sont montés à bord accompagné de membres de l'organisation écologiste Sea Shepherd, qu'ils ont effectué à bord un reportage photo suite auquel ils ont reçu une infraction la semaine dernière pour traitement du poisson à bord, dans la mesure où le fait d'éviscérer et d'étêter les poissons est considéré comme une transformation.

Suite à cela, l'organisation a émis un communiqué repris par la presse sous l'intitulé « *Activité criminelle de la flotte espagnole* ». Mme Parada, ORPAGU, souligne que cela est inadmissible et précise qu'il s'agit d'un acte de piraterie, en marge des normes du protocole. Actuellement, les 5 palangriers n'osent plus rentrer à Sao Tomé. Elle pense que la sécurité des équipages n'est pas assurée. Face à la gravité de tels faits, elle souhaite que le LDAC rédige un courrier pour dénoncer la situation de détresse dans laquelle ils se trouvent,

M. Julio Morón, OPAGAC, souhaite souligner les paroles de Mme Parada, en précisant que de nombreux pays utilisent l'organisation Sea Shepherd pour armer leurs embarcations d'inspection. Les flottes de senneurs surgélateurs communautaires ont ainsi subi de tels épisodes dans les eaux de pays tels que le Libéria, le Gabon et Sao Tomé.

Le représentant de la CE, M. Christian Rambaud, indique qu'ils sont informés de ces faits. Il souligne que de telles pratiques constituent des méthodes d'inspection totalement illégales. Une lettre sera envoyée par la CE, en réponse au procès-verbal d'inspection accompagnée d'une amende et de l'interprétation de la norme. Il sera demandé aux autorités de Sao Tomé et Principe qu'une telle situation ne se renouvelle pas cette année. Il précise qu'au Libéria, il y a 15 jours, des faits similaires sont survenus ce qui entache l'image des pays.



C'est pourquoi la Commission Européenne tente de lutter contre ce type de situation. En ce qui concerne les inspections censées être coordonné par l'organisation Sea Shepherd, il demande un supplément d'information accompagné de preuves.

Actions :

- La Commission mettra à disposition les rapports des commissions mixtes des accords de pêche avec les pays tiers dès que ceux-ci seront disponibles (en supprimant le nom des participants et les informations sensibles pour des raisons de protection des données) et invitera les intéressés dès que possible.

- Sur demande de l'ORPAGU, le secrétariat du LDAC préparera et distribuera, par procédure accélérée et pour approbation, une lettre dénonçant les inspections récentes suivies de communiqués de presse visant les navires senneurs et palangriers de l'UE, effectuée sous la coordination et la supervision de Sea Shepherd, dans les eaux de la ZEE de Sao Tomé et Príncipe, du Gabon et du Libéria. Le courrier citera des exemples concrets.

5.3. Enjeux futurs des accords de pêche/SFPA

Le représentant de la commission et chef de l'unité des accords commerciaux et de pêche de la DG MARE, M. Christian Rambaud, propose au LDAC de réfléchir sur les sujets suivants, concernant le fonctionnement des accords de pêche :

- 1) Comment obtenir un meilleur fonctionnement dans la pratique des accords bilatéraux, dans la mesure où il convient d'élargir la vision de l'UE, qui ne doit pas se limiter à la pêche extractive mais qui doit penser également à la manière dont il serait possible de travailler conjointement pour une pêche durable et pour la mise en valeur de l'économie bleue, pour faire écho aux engagements pris lors de la conférence Nos océans de Malte.
- 2) Comment améliorer l'image de la flotte communautaire et des investissements de pêche européenne dans les pays tiers signataires des accords de pêche: la flotte européenne a beaucoup progressé en matière de durabilité au cours des 20 dernières années. Toutefois, il pense que ces progrès ne sont pas mis en valeur et que l'image ne s'est pas améliorée dans certains pays tiers. Il se demande donc que si le LDAC évalue l'image générale de la flotte européenne (pêche au thon, pélagique et démersale) et, si elle n'est pas positive, ce qu'il peut être fait pour l'améliorer. Il souligne que l'image et la réputation est un facteur important pour les accords de collaboration et pense que le LDAC peut beaucoup apporter à ce débat grâce à ses idées.
- 3) Comment définir une Stratégie de pêche européenne pour les océans Atlantique et Indien : Il demande si les flottes européennes disposent d'une stratégie à court, moyen long terme et si elles considèrent qu'elles peuvent continuer à exploiter les ressources de l'Atlantique et de l'océan Indien comme elles le font actuellement. Il pense qu'une réflexion de la part de toutes les parties impliquées, non seulement le secteur mais également les ONG, doit intervenir pour clarifier les objectifs (par exemple, sécurité alimentaire, emplois décents et conditions de travail, égalité de la femme, renforcement du rôle de la pêche artisanale, etc.)



De plus, il serait très positif d'exposer des histoires, des projets des initiatives qui fonctionnent, des bonnes pratiques et des situations couronnées de succès.

M. Julio Morón, Président du GT5/OPAGAC, indique que le LDAC va réfléchir assez différents points et qu'il va essayer de répondre à toutes les questions qui ont été posées. Il suggère d'utiliser comme document de départ les réflexions de travail de WWF, proposition qui reçoit l'adhésion des membres présents du GT4.

En ce qui concerne les exemples à succès, il souligne qu'il existe de nombreux cas d'activités économiques créatrices de richesses dans différents pays, comme par exemple les entreprises de pêche communautaire qui investissent à l'étranger. Il pense qu'il serait très positif de réaliser une étude, conjointement avec la DG MARE, pour quantifier les impacts socio-économiques positifs de la pêche et pour mettre en valeur les effets des accords de pêche.

Mr Emmanuel Berck, représentant de la CE, informe que l'accord avec l'île Maurice sera ratifié le 23 novembre. Cela peut constituer un bon exemple puisque un tel accord va bien au-delà de la pêche elle-même, qu'il est doté pour sa mise en place de plusieurs objectifs politiques, d'échanges d'expériences, de synergies d'utilisation des ressources marines et de promotion de l'économie bleue, entre autres aspects.

Actions

- Le GT4 abordera les questions formulées par le Responsable de l'unité des accords de pêche, M. Rambaud, par écrit, en prenant comme point de départ l'étude publiée par WWF en ce qui concerne les points suivants :

1. **La promotion de la communication sur la valeur des SFPA signés avec des pays tiers et l'amélioration du profil et de l'image de la flotte de pêche de l'UE qui opère dans ces eaux.**
2. **Exemples d'histoires à succès montrant l'impact socio-économique des activités de pêche de la flotte de l'UE dans la ZEE de pays tiers (débarquement dans les ports, création d'emplois...), ainsi que les investissements de pêche dans l'UE dans les pays tiers (usine et atelier de traitement...).**
3. **Exemples concrets des bénéfices de l'activité de pêche de la flotte de l'UE sur le développement de communautés et de ports côtiers de pays tiers (Dakar, Nouadhibou, Port Louis, Mindelo, Abidjan...).**

- Les trois questions précédentes pourraient être intégrées à un événement parallèle ou atelier sur la valeur des SFPA dans les océans Atlantique et Indien. En outre, certains aspects des accords sur l'accès et les questions de genre, l'application des directives volontaires de la FAO pour la pêche, l'emploi du soutien sectoriel et l'interconnexion avec la coopération pour le développement.



6- Le rôle des agents de pêche en Afrique et leur impact sur une pêche durable.

Mme Béatrice Gorez, CFFA-CAPE, présente un avant-projet de proposition d'avis sur le rôle des agents de la pêche dans les pays riverains africains signataires des accords de pêche. Elle déclare que la législation nationale et internationale sur les agents de pêche a été analysée, étant donné le rôle important qu'elle joue sur les opérations des navires de pêche. Toutefois, elle souligne que des services existent pour qui nécessite un intermédiaire, sans que ni les qualifications ni les honoraires ne soient clairs, au point que des cas de collusion avec des intérêts politiques ou de corruption aient été relevés. Ainsi, ils aimeraient disposer de davantage d'informations sur la législation à laquelle ces agents sont assujettis et sur l'extension de leurs responsabilités. Dans la mesure du possible, ils apprécieraient également que les tarifs demandés aux armateurs en échange de différents services soient indiqués. Ils souhaitent connaître l'opinion de l'industrie sur le fait de coucher ces informations sur le papier, la qualification et les responsabilités de ces agents, comme conditions préalables au protocole des accords de pêche. Elle est consciente du fait que, en particulier dans le cas des flottes mobiles qui pêchent des espèces chevauchantes ou hautement migratoires, des problèmes se posent même au moment de transferts dans les eaux de la ZEE d'un pays. Les membres du LDAC soutiennent cette initiative mais demandent une analyse approfondie du contenu de cette lettre avant de se prononcer.

Action :

- Le Secrétariat distribuera la proposition rédigée par la CFFA-CAPE (Mme Béatrice Gorez) dans les trois langues pour qu'elle soit commentée avant d'être, dans le cas d'un accord, ultérieurement adoptée.

7- Mise à jour sur le projet FiTI – Initiative de transparence dans la pêche

M. Sven Biermann, du Secrétariat de la FiTI, réalise une présentation qui est disponible sur le site Web du LDAC, ici :

<http://ldac.ldac.eu/attachment/aabbdcaf-b943-4345-b66a-e55d58f73215>

Il précise qu'il s'agit d'un outil volontaire pour renforcer la gestion de la pêche ainsi que pour mieux comprendre le milieu dans lequel on opère. En outre, il souligne le désavantage concurrentiel de l'industrie européenne par rapport à d'autres opérateurs en ce qui concerne la transparence de ses activités, un aspect déjà identifié lors de la Conférence Internationale tenue à Las Palmas de Gran Canaria, en 2015 et organisée par le LDAC.

7.1. Résultats de la Iie Conférence annuelle - Bali, 27 avril 2017.

- Fixation du Standard Global FiTI
- Convocation du 1er Conseil d'Administration International de la FiTI
- Présentation de la situation des pays pilotes participants à la FiTI



7.2. Avancées des travaux des pays rattachés à la FiTI

Afin de se conformer à la transparence, les gouvernements doivent présenter toutes les informations de manière standardisée pour leur divulgation. Cela contribuera à résoudre la crise de transparence frappant actuellement de nombreuses pêcheries à travers le monde. Aujourd'hui, les informations du registre des navires ne sont pas considérées comme fiables car souvent contradictoires, au moins dans le domaine public.

Par ailleurs, il souligne que vis-à-vis de la mise en place du projet, il faut répondre à quatre questions : l'information est-elle disponible, l'est-elle pour tout le monde, est-elle perçue comme accessible et existe-t-il un registre complet.

7.3 Composition et fonctions du Conseil International

Actuellement, l'initiative FiTI intègre 5 pays pilotes : la Mauritanie, le Sénégal, la Guinée Conakry, les Seychelles et l'Indonésie. Un protocole de mise en place en 6 étapes est implanté. S'il est respecté, il obtient un avis de conformité de la part du Conseil et devient automatiquement un pays candidat au développement FiTI. Ultérieurement, il convient de créer un groupe de parties prenantes multiples pour la mise en marche de la collecte et de la publication de l'information demandée.

Par ailleurs, il informe que, à une date récente, les Seychelles se sont publiquement engagées à accueillir le siège permanent du Secrétariat International.

7.4 Calendrier de prochaines réunions et événements.

Le secrétariat de la FiTI informera le secrétariat du LDAC des futures réunions qui seront également annoncées publiquement sur le site Web : <http://fisheriestransparency.org/>

8- Collaboration et partenariat entre le LDAC et l'ATLAFCO/COMHAFAT :

8.1. Conclusion de la réunion Think tank sur la piraterie dans l'océan Atlantique (Tanger, 18-19 septembre)

M. Alexandre Rodríguez, Secrétaire général, informe qu'une réunion sur la piraterie dans l'océan Atlantique s'est tenue et que le LDAC n'a pu se libérer pour y assister, étant donné le trop court délai entre la convocation et la réunion. L'objectif d'une telle réunion était de mieux comprendre le phénomène de la piraterie dans une perspective économique, sociale et juridique, d'approfondir la situation actuelle et d'analyser les atouts et les faiblesses de la sécurité maritime sur la côte atlantique africaine, de connaître les différentes initiatives et leur mise en place, examiner les résultats et d'identifier les difficultés d'application dans le contexte africain, ainsi que de proposer de nouvelles solutions visant à combattre plus efficacement la piraterie maritime.



Ultérieurement, la COMHAFAT a envoyé au secrétariat du LDAC un bref résumé contenant les conclusions de la réunion, qui fixe l'horizon 2050 pour obtenir une coordination totale des effectifs et des législations de lutte contre la piraterie. Il est proposé de réaliser une révision approfondie de toutes les dispositions législatives et accords, y compris l'ECOWAS ainsi que la stratégie dans le golfe de Guinée afin de répondre aux arraisonnements contre rançon survenant dans cette zone. Les états côtiers sont encouragés à modifier leur législation et à se doter des moyens nécessaires afin de s'adapter à la législation internationale et d'améliorer sa mise en place.

M. Julio Morón, Président du GT4, ajoute qu'il faut tenter d'orienter de telles initiatives afin d'améliorer le contrôle et la gestion de la pêche.

Action :

- Le Secrétariat du LDAC demandera à la COMHAFAT qu'elle partage son rapport Think Tank sur la piraterie dans l'océan Atlantique, tenue au Maroc, en septembre 2017, dès qu'il sera disponible. Le Secrétariat distribuera ce rapport, avec toutes informations additionnelles, aux membres du GT4.

8.2. 10e Conférence Ministérielle COMHAFAT (Abidjan, début 2018)

M. Alexandre Rodríguez, Secrétaire général, souligne qu'il s'agit d'une réunion biannuelle qui aurait dû se tenir plus tôt mais dont la 10 e édition est prévue pour le début 2018. Le LDAC a été invité à participer à cette réunion, en sa qualité de membre privilégié et interlocuteur de liaison avec l'UE.

8.3. Priorités de travail et domaines de collaboration future à débattre lors de la réunion annuelle de coordination entre le LDAC et la COMHAFAT (janvier 2018)

Conformément aux dispositions du mémorandum de compréhension (MoU) entre la COMHAFAT et le LDAC, l'organisation de la réunion annuelle de coordination est annoncée. Celle de l'année dernière a eu lieu à l'Agence de Contrôle de la Pêche de Vigo et celle de l'année 2018 se tiendra soit à Madrid soit à Rabat. La date en sera annoncée dès que ladite réunion sera fixée et une délégation du LDAC sera invitée à y participer activement.

9- Autres questions sur proposition des membres, observateurs et du secrétariat :

9.1. Création d'une séance « ad-hoc » avec la DG MARE sur le soutien sectoriel aux accords de pêche - SFPA (transparence dans l'utilisation des fonds, aspects de l'égalité des genres et du rôle des femmes dans le développement local)

Mme Gunilla Tegelskär Greig, de l'Agence Suédoise de Gestion des Ressources Marines et Aquacoles, fait un résumé du sujet, en soulignant qu'il s'agit d'un honneur de pouvoir débattre de cela dans un groupe spécifique.



De fait, lors de la réunion de l'île Maurice, des sujets tels que les directives volontaires de la FAO pour la pêche artisanale, les accords de pêche et même des questions de genre, ont été abordés. À son avis, il s'agit d'une opportunité pour obtenir une information plus complète et pour améliorer la cohérence entre les différentes politiques communautaires. De fait, elle pense que l'inclusion de l'égalité des genres pourrait grandement améliorer ce type d'accord.

M. Julio Morón, Président du GT4/OPAGAC, suggère d'inclure le soutien sectoriel et les effets des SFPA aux réponses aux questions de M. Rambaud, a envoyé à la CE.

9.2. Rapport de la 5e réunion des Ministres de la pêche et de l'aquaculture des pays ACP (Bahamas, 18-19 septembre 2017)

Mme Béatrice Gorez, CFFA-CAPE, indique qu'en l'absence de déclaration elle ne peut pas informer. Elle propose que le message pour les pays ACP soit celui de la gouvernance océanique.

M. Julio Morón, Président GT4/OPAGAC, suggère que le sujet soit débattu par le GT5.

9.3. Projet FARFISH : cas d'étude dans les pays tiers

Le Secrétaire exécutif, M. Alexandre Rodríguez, informe que le LDAC est membre du projet, doté d'un budget d'environ 100 000 € pour une période de quatre ans.

Le projet vise comme objectif générale amélioration de la connaissance et de la gestion de la pêche dans les eaux non européennes, ainsi que sa contribution à la durabilité et à la rentabilité économique des flottes européennes à long terme. Les objectifs spécifiques de ce projet visent l'amélioration de la connaissance et de la collecte de données concernant les principaux stocks, une cartographie des pêcheries, des propositions de recommandations, l'analyse des pratiques ou le développement de plans de gestion, entre autres. Le LDAC a essentiellement pour rôle de participer aux cas d'étude sélectionnée, pour le Maroc, la Mauritanie, Cap-Vert, les Seychelles, le Sénégal ou l'Atlantique du Sud-Ouest (eaux internationales) et l'Atlantique du Sud Est (OPASE). Les caractéristiques des pêcheries pour les différents cas d'étude seront envoyées aux membres à qui il sera demandé qu'ils les révisent et apportent les données pouvant être utiles.

Action :

Le secrétariat enverra l'information concernant de futures réunions ainsi que les caractéristiques descriptives des cas d'études sur les Tonie des tropicaux et des pêcheries mixtes pour que les membres intéressés puissent fournir commentaires et apports. De même, les membres seront informés de l'état de la procédure de sélection pour le recrutement d'un coordinateur de projet du LDAC.

10- Lieu et date de la prochaine réunion du GT4.

Le secrétariat du LDAC communiquera le lieu et la date précise de la prochaine réunion. Elle est prévue à Bruxelles en mars.

La réunion est ajournée à 18h35.

Réunion du Groupe de travail 4 du LDAC
À Bruxelles, le 19 octobre 2017



ANNEXE I. LISTE DES PARTICIPANTS

Groupe de travail 4 du LDAC À Bruxelles, le 19 octobre 2017

MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL

1. Julio Morón. OPAGAC
2. Despina Symons. EBCD
3. Iván López. AGARBA/CEPESCA
4. Raúl García. WWF
5. Mireille Thom. WWF
6. Esther Hidas. WWF
7. Luis Vicente. ADAPI
8. Edelmiro Ulloa. Anapa/Anamer/Acemix/Agarba
9. Rocío Béjar. CEPESCA
10. Rob Banning. PFA
11. Juan Pablo Rodríguez. ANABAC
12. Michel Goujon. ORTHONGEL
13. Caroline Mangalo. CNPMEM
14. Béatrice Gorez. CFFA-CAPE
15. Frédéric Le Manach. BLOOM
16. Juana Parada. ORPAGU
17. Jose Manuel Fdez. Beltrán. OPP-Lugo
18. Juan Manuel Trujillo. ETF
19. Anna Boulova. FRUCOM
20. Aivaras Labanauskas. Atlantic Fishery Company
21. Marta Llopis. CONXEMAR

EXPERTS/OBSERVATEURS

22. Christian Rambaud. CE
23. Emmanuel Berck CE (SFPA)
24. Jurate Smalskyté. CE
25. Christine Pichel. CE
26. Isabelle Viallon. CE DEVCO
27. Rita Santos. EFCA
28. Sven Biermann. FITI
29. Sigita Meskeleviciute. Administration lithuanienne
30. Rafael Centenera. SGM Espagne
31. Gunilla Greig. Agence Suédoise de Gestion des Ressources Marines et Aquacoles
32. Alberto Martín. MSC
33. Laura Costan. KU Leuven
34. Alexandre Rodríguez. LDAC
35. Manuela Iglesias. LDAC
36. Marta de Lucas. LDAC